



Pétition :
4 jours pour tous, dans toutes les écoles,
dans toutes les communes, sur 36 semaines !

Les décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires ont instauré des organisations de la journée et de la semaine scolaire différentes en fonction des communes (voire des écoles d'une même commune), de leurs finances et de leurs orientations politiques via les projets éducatifs de territoire (PEdT).

Trois ans après, le bilan est accablant :

- avec la suppression de la coupure du mercredi, les élèves et les enseignants sont plus fatigués,
- les ingérences des municipalités se multiplient avec en particulier l'utilisation des salles de classes pour le périscolaire,
- la confusion entre le scolaire et le périscolaire est devenue la règle,
- la multiplicité des horaires annualise le temps de travail des remplaçants et des compléments de temps partiels.

Quotidiennement, notre statut d'enseignant fonctionnaire de l'État est mis en cause, nos conditions de travail se dégradent.

Aujourd'hui, le projet de décret Blanquer prévoit la possibilité pour les communes de revenir à la semaine de 4 jours avec 6h de classe par jour, mais aussi ... celle de réduire les congés scolaires des élèves et des enseignants en optant pour des semaines de moins de 24h !

Dans cette situation, le SNUDI-FO demande l'arrêt des horaires et des congés à la carte et le retour de ce qui prévalait avant les décrets Peillon et Hamon, c'est-à-dire le même rythme partout dans le pays : **4 jours pour tous, dans toutes les écoles, toutes les communes, sur 36 semaines.**

Le SNUDI-FO soutiendra toutes les initiatives permettant aux professeurs des écoles de faire valoir ces revendications auprès du ministère et des autorités de l'Éducation nationale mais aussi auprès des municipalités.

Le SNUDI-FO invite tous les collègues à signer massivement la pétition :

- **4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines !**
- **Maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires sans possibilité de dérogation ;**
- **Abandon des PEdT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire.**

